



## INVITATION PRESSE

*Paris, le 13 janvier 2021*

**Jean-Michel Blanquer,**  
**ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

et

**Elisabeth Borne,**  
**ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**se rendront à Châteauroux (36)**

**pour un déplacement sur le thème de l'obligation de formation,  
à l'occasion du lancement du dispositif du plan « 1 jeune, 1 solution »  
dédié à l'accompagnement des décrocheurs scolaires.**

**Jeudi 14 janvier 2021**

Financé par **France Relance** et intégré dans le plan « 1 jeune, 1 solution », le programme « **La Promo 16.18** » confié à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) permettra à **35 000 jeunes en situation de décrochage scolaire**, et âgés de 16 à 18 ans, de bénéficier d'un accompagnement au cours de l'année 2021. Ce dispositif est développé dans le cadre de l'obligation de formation, inscrite dans la loi pour une école de la confiance, et qui a été portée de 16 à 18 ans en août dernier.

Accompagnés pendant 13 semaines pour concrétiser un projet d'insertion professionnelle et sociale, les jeunes pourront ensuite accéder à l'emploi, s'engager dans l'une des solutions d'insertion renforcées par le **plan « 1 jeune, 1 solution »** - apprentissage, service civique, Garantie jeunes... - ou reprendre un cursus scolaire.

En visite à Châteauroux, **Jean-Michel Blanquer** et **Elisabeth Borne**, accompagnés de **Carine Seiler**, **haut-commissaire aux Compétences**, inaugureront le lancement du dispositif.

Avant cela, **le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports se rendra au lycée Blaise Pascal**, qui a développé un dispositif de prévention du décrochage scolaire et de mise en œuvre de l'obligation de formation. Consistant en une **action de remobilisation à temps plein (ARTP)**, il accueille des jeunes de plus de 16 ans sans solution de formation à la rentrée et des décrocheurs en cours d'année. L'objectif est de permettre aux élèves de construire un projet de formation professionnelle, d'assurer une remise à niveau de leurs connaissances générales, et, grâce à une alternance forte, de leur faire découvrir des activités professionnelles et la vie de l'entreprise afin de les préparer à l'accès à une formation professionnelle ou à un emploi. 16 jeunes sont inscrits à ce jour et plus de 80% des bénéficiaires trouvent une solution à la sortie du dispositif.

### Déroulé prévisionnel :

#### **Matinée**                    **Visite du Lycée Blaise Pascal par Jean-Michel Blanquer**

*27 boulevard Blaise Pascal, Châteauroux*

- Échanges avec des jeunes décrocheurs du programme ARTP
- Échanges avec des jeunes éloignées de l'emploi en formation BTP

#### **13h30**                    **Visite du centre de l'AFPA**

*134 Rue de Vaugirard, Châteauroux*

- Visite du site
- Participation à des ateliers pédagogiques
- Table ronde avec les jeunes décrocheurs et leurs encadrants

#### **15h20**                    **Point presse**

### Dispositif presse :

- **Le port du masque est obligatoire** pendant toute la durée de la visite et lors du point presse.
- Accréditation par retour de mail : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)
- Compte tenu de la situation sanitaire, **les places seront limitées.**

### **Contacts presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

**Cabinet de Jean-Michel Blanquer**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).